

Le coût des transactions

Nos services

Service technique
Disponible 7 jours/7, 24h/24.
Disponible en Français, Néerlandais et Anglais
0800/38 009

Service clientèle
Disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Disponible en Français, Néerlandais et Anglais
02/357 00 70

Débit*



* Cartes nationales et internationales

Prix par transaction (€)**

| | |
|-------------------------------|-------|
| 1-100 transactions | 0,25€ |
| 100 -200 transactions | 0,20€ |
| 200 -300 transactions | 0,18€ |
| >300 transactions | 0,13€ |

Autres cartes acceptées

Frais d'activation pour les cartes de 20€

| | | |
|---|---|---|
|  % |  % |  % |
|  % |  % |  % |
|  % | | |

**Ingenico Payment Services se réserve le droit de réévaluer le tarif transactionnel à la fin de chaque trimestre sur base des chiffres réels des transactions effectuées durant le trimestre précédent.

Les solutions intelligentes



Desktop - iCT250
PSTN - IP

Location*
33€/mois

- Service compris
- Plug & Pay 45€
 - Installation sur site . . . 105€

Achat
595€

- Service de 9,90€/mois
- Plug & Pay 45€
 - Installation sur site . . . 105€



Combo - iCT220+iPP350
PSTN - IP

Location*
42€/mois

- Service compris
- Plug & Pay 45€
 - Installation sur site . . . 105€

Achat
795€

- Service de 9,90€/mois
- Plug & Pay 45€
 - Installation sur site . . . 105€



Mobile Bluetooth - iWL250

Location*
43€/mois

- Service compris
- Plug & Pay 45€
 - Installation sur site . . . 105€

Achat
745€

- Service de 9,90€/mois
- Plug & Pay 45€
 - Installation sur site . . . 105€



Mobile GPRS - iWL250

Location*
45€/mois (Frais GPRS inclus)

- Service compris
- Plug & Pay 45€
 - Installation sur site . . . 105€

Achat
745€ (GPRS de 7€/mois)

- Service de 9,90€/mois
- Plug & Pay 45€
 - Installation sur site . . . 105€

Nous joindre

Ingenico Payment Services
Boulevard de la Woluwe 102
1200 Bruxelles

Tel. : 02/357 00 70
Fax : 02/354 28 96
Mail : info.be@mc.ingenico.com
<http://payment-services.ingenico.com>



*Tous nos contrats de location sont d'une période de 12 mois.
A l'achat du terminal, les frais de service sont gratuits lors de la première année si la signature du contrat de maintenance s'étend sur une durée minimale de 24 mois. Ce montant sera facturé pour la deuxième période du contrat dès le début de l'année.